

VERSION FINALE CONGRÈS 17 OCTOBRE 2020

Event Halle Bâle, Messeplatz / City Lounge Sud

Début: 10h30 (Ouverture des portes : 9h30)



TABLE DE MATIÈRES

Ordre du jour définitif	3
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	5
Règlement du Congrès	5
Règlement des élections	7
Élection des membres du bureau de vote	10
Élection de la Commission de vérification des mandats	10
Point 4 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès des 1 et 2 décembre 2018 à Brugg	11
Point 6 de l'ordre du jour : Élections – Partie 1	12
A-1 du Comité directeur : Modification des statuts	12
A-2 Renato Werndli (SG): proposition de modification des statuts (article 19)	13
A-3 Priska Seiler Graf (ZH) et Christoph Suter (SG) : création d'un siège permanent pour la Jeunesse socialiste suisse au sein de la Vice-présidence du PS Suisse	14
A-4 Baptiste Hurni (NE): Proposition de modification des statuts (retiré)	16
Élection de la présidence	17
Élection à la Vice-Présidence	18
Point 8 de l'ordre du jour : Élections – Partie 1	19
Élection des membres du Comité directeur	19
Règlement des commissions du PS Suisse	20
Élections à la Présidence des commissions spécialisées	22
Point 9 de l'ordre du jour : Affaires statutaires	31
Adoption du rapport d'activité 2018/2019	31
Crédit additionnel au budget 2020 : processus participatif en lien avec le document sur le climat	32
Point 11 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour les votations fédérales du 29 Novembre 2020	33
Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » (Initiative pour des multinationales responsables)	33
Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » (initiative contre le commerce de guerre) »	35
Point 12 Référendum : non à la nouvelle loi sur le terrorisme (loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme)	37
Requête du Comité directeur pour le soutien du référendum	37
Point 13 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	39
R-1 du PS International : Le Conseil fédéral et les cantons doivent créer un système de vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger !	39
R-2 Jon Pult (GR) et Céline Widmer (ZH) : pour des élections libres et équitables, la libération de tous les prisonniers/ères politiques et des réformes constitutionnelles en Biélorussie	41
R-3 Nicola Siegrist (JS) et d'autres : le PS comme foyer de mouvements et comme parti de la base	44
A-5 Comité directeur du PS Fédération Thun : réorientation de la politique du parti	48
A-6 Sepp Dorfschmid, PS Wädenswil: Des actions climatiques plutôt que des paroles	49

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 - Discours de bienvenue de Pascal Pfister, président du PS Bâle-Ville
 - Discours de bienvenue de Tanja Soland, conseillère d'État de Bâle-Ville
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 - Communications
 - Adoption du règlement du Congrès
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Élection des scrutateurs et scrutatrices
 - Élection des membres du bureau de vote
 - Règlement de vote
 - Élection des membres de la Commission de vérification des mandats
 3. **Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse
 4. **Procès-verbal du Congrès des 1 et 2 décembre 2018 à Brugg**
 5. **Discours du Conseiller fédéral Alain Berset**
 6. **Élections – Partie 1**
 - A-1 du Comité directeur : Modification des statuts (art. 19)
 - A-2 Renato Werndli (SG) : Proposition de modification des status (art.19)
 - A-3 Priska Seiler Graf (ZH) et Christoph Suter (SG) : création d'un siège permanent pour la Jeunesse socialiste suisse au sein de la Vice-présidence du PS Suisse
 - Élection de la Présidence
 - Élection à la Vice-Présidence
 7. **Discours de la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga**
 8. **Élections – Partie 2**
 - Élection des membres du Comité directeur
 - Règlement des commissions du PS Suisse
 - Élections à la Présidence des commissions spécialisées
 9. **Affaires statutaires**
 - Adoption du rapport d'activité 2018/2019
 - Crédit additionnel au budget 2020 : processus participatif en lien avec le document sur le climat
 10. **Discours de Renée Rousseau**
Former Chair Democrats Abroad Zurich/German Region

11. **Recommandations de vote pour les votations fédérales du 29 novembre 2020**
 - Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » (Initiative pour des multinationales responsables)
 - Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » (initiative contre le commerce de guerre) »

12. **Référendum : Non à la nouvelle loi sur le terrorisme (loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme)**
 - Requête du Comité directeur pour le soutien du référendum

13. **Propositions et résolutions**
 - R-1 du PS International : Le Conseil fédéral et les cantons doivent créer un système de vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger !
 - R-2 Jon Pult (GR) et Céline Widmer (ZH) : pour des élections libres et équitables, la libération de tous les prisonniers/ères politiques et des réformes constitutionnelles en Biélorussie
 - R-3 Nicola Siegrist (JS) et d'autres : le PS comme foyer de mouvements et comme parti de la base
 - A-5 Comité directeur du PS Fédération Thun : réorientation de la politique du parti
 - A-6 Sepp Dorfschmid, PS Wädenswil: Des actions climatiques plutôt que des paroles

- 17h30 14. **Diverses communications, fin du Congrès**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

Règlement du Congrès

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la ou le président-e du bureau de vote
- la Commission de contrôle des mandats

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 13, chiffre 11 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au jeudi 1 octobre 2020 à 12h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le mardi 13 octobre 2020 à 18h00.

Art. 4 Temps de parole

Il n'y a pas de limite de temps de parole générale. Dans les élections de renouvellement général, une limite de 2 minutes pour tous les votes est mise en place (exception faite des candidat-e-s).

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Les personnes désirant prendre la parole s'annoncent par écrit au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre une seule fois la parole sur un même objet. Un second vote sur le même objet ne peut se faire qu'avec le consentement du Congrès. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Afin d'assurer des conditions justes et égales pour tou-te-s les candidat-e-s, aucune demande de prise de parole ne sera acceptée pour l'élection de la vice-présidence et du Comité directeur. Les candidat-e-s se présenteront. Les candidat-e-s à la vice-présidence peuvent en outre nommer chacun-e deux parrain/marraine pour le soutenir.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du Comité directeur.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent et le Comité directeur ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques.

Le règlement d'élection pour les élections de la Présidence, de la Vice-présidence et du Comité directeur se trouve directement après l'ordre du jour.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

Règlement des élections

Art. 1 Compétence du Congrès

Le Congrès ordinaire élit le président ou la présidente du parti, les deux à cinq vice-président-e-s et les trois autres membres à élire librement du Comité directeur (art. 14 ch. 2 lit. c des statuts). Au lieu d'une présidente ou d'un président, le Congrès peut élire deux [voire trois]¹ coprésident-e-s à égalité de droits (art. 19a des statuts²).

Art. 2 Ordre

Les élections se déroulent dans l'ordre suivant :

- a) un-e président-e ou deux [jusqu'à deux]³ coprésident-e-s
- b) de deux à cinq vice-président-e-s
- c) trois membres librement élus du Comité directeur

Art. 3 Élections à bulletin ouvert et élections à bulletin secret

1. S'il y a plus de candidat-e-s en lice que de sièges à pourvoir, c'est une élection à bulletin secret qui est organisée. Si tel n'est pas le cas, le Congrès décide si l'élection doit avoir lieu à bulletin ouvert ou à bulletin secret.
2. En cas d'élection à bulletin secret, les bulletins de vote comportant des lignes vierges sont utilisés en fonction du nombre de sièges à pourvoir. Il est également possible de procéder à des élections à bulletin secret sur place en utilisant des outils numériques. Dans ce cas, les noms de tou-te-s les candidat-e-s sont affichés sur l'appareil correspondant.

Art 4 Enregistrement des candidatures

Les candidatures pouvaient être enregistrées auprès du Secrétariat central du PS Suisse jusqu'au 2 septembre 2020. Les candidatures spontanées doivent être enregistrées d'ici à la fin du point précédent de l'ordre du jour.

Art. 5 Bureau électoral, lancement de l'activité électorale

1. Le bureau électoral est composé de la présidente ou du président du bureau électoral, des scrutateurs/trices et d'un membre du secrétariat du Congrès.
2. En cas d'élection à bulletin secret, le président/la présidente fait déterminer par les scrutateurs/trices, immédiatement avant le scrutin, le nombre de délégué-e-s présent-e-s. Les scrutateurs/trices vont alors chercher le nombre requis de bulletins de vote auprès de la présidence du bureau électoral. Le présent paragraphe ne s'applique pas à la tenue sur place d'élections à bulletin secret en utilisant des moyens numériques.

¹ Selon l'amendement Renato Werndli Elargissement de la co-présidence de deux à trois personnes

² Voir la demande de modification des statuts dans les documents relatifs au Congrès.

³ Selon l'amendement Renato Werndli Elargissement de la co-présidence de deux à trois personnes

Art. 6 Vote

Il est possible de voter pour toute personne éligible ayant enregistré sa candidature en temps voulu. Les votes en faveur d'un duo de personnes pour la fonction de coprésident-e-s doivent inclure les deux [les trois]⁴ noms et sont comptés comme un seul vote. Le vote doit être clairement identifiable sur la base du nom et d'autres ajouts.

Art. 7 Détermination du nombre de voix

Le bureau électoral détermine :

- a) le nombre d'électeurs/trices
- b) le nombre de votes blancs, nuls et, pour le reste, pertinents
- c) parmi les votes pertinents, le nombre de votes reçus par chaque personne ou duo de personnes [resp. trio]⁵ se présentant aux élections.

Art. 8 Votes nuls (non valides)

Sont nuls les votes qui

- a) correspondent à des noms qui n'ont pas été enregistrés conformément à l'art. 4 du présent règlement,
- b) apparaissent plusieurs fois sur le bulletin de vote (cumuls) ;
- c) sont illisibles ou inutilisables.

Si un bulletin de vote contient plus de noms valides de candidat-e-s qu'il n'y a de personnes à élire, les votes excédentaires ne sont pas valides. Les noms sont barrés de bas en haut.

Art. 9 Majorité requise

Est élu-e au premier tour du scrutin celui/celle qui obtient la majorité absolue des voix.

Si le nombre de personnes ayant atteint la majorité absolue est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection se fait à la majorité relative.

Si le nombre de candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue est inférieur au nombre maximal de sièges à attribuer, un deuxième tour de scrutin est organisé pour les sièges restés vacants.

Au deuxième tour de scrutin, c'est la majorité relative qui est déterminante.

Art. 10 Majorité absolue et majorité relative

Le nombre de voix pertinentes est divisé par deux fois le nombre maximal de postes à pourvoir. Le nombre entier supérieur suivant est la majorité absolue.

⁴ Selon l'amendement Renato Werndli Elargissement de la co-présidence de deux à trois personnes

⁵ Selon l'amendement Renato Werndli Elargissement de la co-présidence de deux à trois personnes

Dans le cas de la majorité relative, le facteur décisif est la réponse à la question de savoir qui a obtenu le plus de voix.

Art. 11 Procès-verbal d'élection

Toutes les élections à bulletin secret font l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres du bureau électoral. Elles sont consignées intégralement dans le procès-verbal des décisions, puis archivées au Secrétariat central. En cas d'élections à bulletin secret sur place en utilisant des moyens numériques, les enregistrements numériques sont considérés comme registre électoral.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

Élection des membres du bureau de vote

Recommandation :

- Président : Urs Hofmann
- Membre du secrétariat du Congrès : Claudio Marti
- Scrutateurs/trices

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Élection de la Commission de vérification des mandats

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS DES 1 ET 2 DÉCEMBRE 2018 À BRUGG

Approbation du procès-verbal du Congrès de Brugg Windisch des 1 et 2 décembre 2018.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres2020.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS – PARTIE 1

A-1 du Comité directeur : Modification des statuts

L'article 19a est nouveau (en gras).

Article 19 | La Présidence

1. La Présidence se compose de :
 - a. le ou la présidente du parti
 - b. les vice-président-e-s du parti
 - c. de la présidente ou du président du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
 - d. de la secrétaire générale ou du secrétaire général,
2. La Présidence est l'organe de direction opérative du parti. Elle est notamment compétente pour :
 - a. la direction des affaires politiques courantes, sur la base des décisions du Congrès, de l'Assemblée des délégué-e-s et du Comité directeur ;
 - b. la mise en œuvre de la politique du parti ;
 - c. le travail d'information politique et les campagnes politiques
3. En cas d'extrême urgence, la présidence a la latitude de prendre les mesures qui s'imposent pour le bien du parti. Les décisions ne relevant pas de sa compétence doivent être soumises au plus vite à la ratification des organes compétents.
4. La présidente ou le président du parti dirige les séances

Article 19a | Co-président-e-s

- 1. Au lieu d'un-e président-e, le Congrès peut élire deux co-président-e-s aux droits égaux.**
- 2. Les deux co-président-e-s s'entendent pour partager les domaines de responsabilité au moyen d'un cahier des charges et en informent la Présidence.**
- 3. Ils ou elles sont représenté-e-s au sein du Comité directeur et de la Présidence et disposent d'une voix chacun-e. Ils ou elles déterminent qui des deux préside la session. La voix du ou de la président-e est prépondérante.**
- 4. En cas de démission d'un-e co-président-e ou d'impossibilité d'exercer sa fonction, la fonction des deux co-président-e-s prend fin et une nouvelle élection est organisée.**

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

A-2 Renato Werndli (SG): proposition de modification des statuts (article 19)

Art. 19a

1. « Au lieu d'une présidente ou d'un président, le Congrès peut élire jusqu'à **TROIS** (au lieu de deux) coprésident-e-s à égalité de droits. »

Si la requête susmentionnée est acceptée, une modification correspondante du nombre doit également être apportée aux articles 19 bis 2, 3 et 4.

Motif

Il est essentiel que le troisième candidat à la présidence, spécialement bon, devienne membre de la présidence. Pour cela, ce changement est nécessaire.

1. Contrairement aux deux autres : une personne non universitaire. Ceux-ci/celles-ci ont impérativement besoin d'au moins une voix au sein de la présidence.
2. Martin souligne l'importance de l'écologie. Et c'est une nécessité dans la prise de conscience du changement climatique. En effet, sur une terre mourante, notre principale préoccupation, la fin de la discrimination sociale, n'a pas non plus de sens.
3. Martin traduit aussi en actes cette fibre écologique : impressionnant, surtout, qu'il soit adepte du véganisme. Parce que c'est important non seulement sur le plan écologique, mais encore et surtout sous l'angle de l'éthique animale. Nous sommes le parti des discriminés. Et cela inclut les plus discriminés, à savoir les animaux.

Proposition du Comité directeur : Rejeter.

Motif : Selon l'article 19.1 des statuts, la présidence est l'« organe de direction opérative » du parti. Lors du présent Congrès, il est prévu de créer la possibilité que la tête du parti soit aussi occupée par une coprésidence – au lieu d'une présidente ou d'un président. Une telle coprésidence ne peut être assumée que par une équipe qui en fait explicitement la demande en tant que duo, car une concertation étroite et des valeurs communes sont indispensables. Une extension à trois personnes remettrait en cause le fonctionnement efficace de la présidence du parti. D'autant plus s'il s'agit d'une équipe « très hétérogène ». En outre, il y a cinq – à l'avenir : éventuellement six – vice-président-e-s pour soutenir et compléter la coprésidence. Les questions soulevées par l'auteur de cette requête concernant la représentation et les thèmes principaux ou prioritaires peuvent être entièrement couvertes avec et par une coprésidence et une vice-présidence.

A-3 Priska Seiler Graf (ZH) et Christoph Suter (SG) : création d'un siège permanent pour la Jeunesse socialiste suisse au sein de la Vice-présidence du PS Suisse

Statuts du PS Suisse. Modifier l'article 14, point 2c et l'article 19, point 1b et ajouter l'article 19, point 1e : création d'un siège permanent pour la Jeunesse socialiste suisse au sein de la Vice-présidence du PS Suisse (nouveautés en gras)

Motif

Depuis 2008, la Jeunesse socialiste suisse est représentée en permanence au sein de la Vice-présidence du PS Suisse. Et cela pour une bonne raison : notre jeunesse de parti et ses membres sont l'avenir de notre parti. Le PS a toujours eu à cœur de prendre au sérieux la voix des jeunes et des mouvements de rue. La représentation au sein de la Vice-présidence permet également un échange étroit et une coopération approfondie entre le PS et sa jeunesse de parti. Avec un siège statutairement garanti pour la Jeunesse socialiste suisse au sein de la Vice-présidence, nous consolidons par écrit le droit coutumier en vigueur et assurons la bonne coopération entre le PS et la Jeunesse socialiste suisse pour l'avenir.

Art. 14 | Le Congrès ordinaire

1. Le Congrès ordinaire se tient tous les deux ans.
2. Ses compétences englobent notamment :
 - a. l'adoption des rapports du Comité directeur, du Groupe socialiste aux Chambres fédérales ;
 - b. la décision concernant le montant des cotisations des membres, dans la mesure où l'Assemblée des délégué-e-s n'est pas compétente ;
 - c. l'élection de la présidente ou du président du parti, de deux à cinq vice-président-e-s **librement élu-e-s** et de trois autres membres du Comité directeur ;⁶
 - d. les décisions concernant les propositions des organes et des organisations compétents ;
 - e. le lancement et le soutien au lancement d'initiatives populaires si la majorité de deux tiers des votant-e-s est acquise ;
 - f. l'adoption du programme ;
 - g. la fixation des objectifs politiques tous les quatre ans ;
 - h. les recours contre l'exclusion d'une section par l'Assemblée des délégué-e-s.

⁶ Dans l'hypothèse d'un statu quo, les proposant-e-s suggèrent d'ajouter un siège à la vice-présidence. Ce siège doit être réservé à la présidente / au président de la Jeunesse socialiste suisse. »

Art. 19 | La présidence

1. La présidence se compose :
 - a. du ou de la présidente du parti
 - b. des vice-président-e-s **librement élu-e-s** du parti
 - c. de la présidente ou du président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales
 - d. de la secrétaire générale ou du secrétaire général
 - e. de la présidente ou du président de la Jeunesse socialiste suisse**
2. La présidence est l'organe opérationnel de direction du parti. Elle est notamment compétente pour :
 - a. la direction des affaires politiques courantes, sur la base des décisions du Congrès, de l'Assemblée des délégué-e-s et du Comité directeur ;
 - b. la mise en œuvre de la politique du parti ;
 - c. le travail d'information politique et les campagnes politiques
3. En cas d'extrême urgence, la présidence a la latitude de prendre les mesures qui s'imposent pour le bien du parti. Les décisions ne relevant pas de sa compétence doivent être soumises au plus vite à la ratification des organes compétents.
4. La présidente ou le président du parti dirige les séances.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

A-4 Baptiste Hurni (NE): Proposition de modification des statuts (retiré)

Cet amendement a été retiré en faveur de l'amendement de Priska Seiler Graf (ZH) et Christoph Suter (SG) visant à accorder un siège permanent pour la JS Suisse au sein de la Vice-présidence du PS Suisse.

Élection de la présidence

Se retire :

- **Christian Levrat**, conseiller aux Etats (FR)

Une candidature pour une Co-présidence a été déposée, ainsi qu'une candidature individuelle :

- **Mattea Meyer**, conseillère nationale (ZH), et
Cédric Wermuth, conseiller national (AG)
- **Martin Schwab**, PS Nidau

Les dossiers de candidatures se trouvent sous www.pssuisse.ch/congres2020.

Élection à la Vice-Présidence

Se retirent :

- **Marina Carobbio**, Conseillère des États (TI)
- **Tamara Funicello**, Conseillère nationale (BE)
- **Beat Jans**, Conseiller national (BS)

Se représentent :

- **Barbara Gysi**, Conseillère nationale (SG)
- **Ada Marra**, Conseillère nationale (VD)

Les candidatures suivantes ont été déposées :

- **Jacqueline Badran**, conseillère nationale (ZH)
- **Angelo Barrile**, conseiller national (ZH)
- **Samuel Bendahan**, conseiller national (VD)
- **Martine Docourt**, co-présidente des Femmes* socialistes suisses
- **Ronja Jansen**, présidente de la JS Suisse
- **Jon Pult**, conseiller national (GR)
- **Bruno Storni**, conseiller national (TI)

Les dossiers de candidatures se trouvent sous www.pssuisse.ch/congres2020.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS – PARTIE 1

Élection des membres du Comité directeur

Trois membres du Comité directeur sont directement élu-e-s par le Congrès.

Se retire :

- **Gabriela Suter**, Conseillère nationale (AG)

Se représentent :

- **Andreas Burger**, PS Zurich
- **Mario Carera**, COLA (coordination latine)

Les candidatures suivantes ont été déposées :

- **Laura Riget**, PS Tessin
- **Nina Schläfli**, PS Thurgovie

Les dossiers de candidatures se trouvent sous www.pssuisse.ch/congres2020.

Règlement des commissions du PS Suisse

S'appuyant sur l'article 24 al. 4 des statuts du PS Suisse, le présent règlement règle les modalités de nomination, d'organisation et de fonctionnement des commissions du PS Suisse (commissions spécialisées). Le présent règlement complète les statuts du PS Suisse.

1) Fonction et tâches des commissions spécialisées

- a) Les commissions spécialisées contribuent à la formation de l'opinion politique du parti et du groupe parlementaire dans le domaine de spécialisation concerné. Elles servent à mettre en réseau le groupe parlementaire avec les membres du parti et les expert-e-s.
- b) Les commissions spécialisées soutiennent les comités du parti et du groupe parlementaire à propos d'une sélection de thèmes dans le domaine de spécialisation concerné.

2) Affiliation aux commissions spécialisées

- a) L'affiliation aux commissions spécialisées est ouverte à tous les membres du PS Suisse, des organes du PS Suisse et de la Jeunesse socialiste suisse.
- b) Les membres rejoignent la commission spécialisée concernée par une déclaration écrite ou orale adressée au secrétariat central.

3) Nomination et dissolution d'une commission spécialisée

- a) Les commissions spécialisées sont nommées par l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse.
- b) Une demande de nomination d'une nouvelle commission spécialisée doit décrire son domaine de spécialisation et désigner le/la secrétaire politique compétent-e en consultation avec le département politique. Parallèlement à cette nomination, l'Assemblée des délégué-e-s élit la présidence de la commission spécialisée.
- c) L'Assemblée des délégué-e-s a le droit de dissoudre une commission spécialisée existante.

4) Élection de la présidence de la commission spécialisée

- a) L'Assemblée des délégué-e-s élit le/la président-e des commissions spécialisées ou une coprésidence. S'il s'agit d'une coprésidence, l'Assemblée des délégué-e-s assure une représentation équilibrée des genres et des régions linguistiques.
- b) La commission spécialisée peut nommer un/e vice-président-e. La vice-présidence agit en tant que soutien et suppléance de la présidence.

5) Tâches de la présidence des commissions spécialisées

- a) Le/La président-e ou la coprésidence, assisté-e du/de la secrétaire politique, détermine les sujets dont le traitement incombe à la commission spécialisée, ainsi que la date, le lieu, l'heure, les points de l'ordre du jour et les intervenant-e-s des réunions de la commission spécialisée.
- b) La présidence dirige les réunions.

- c) La présidence est responsable de la coordination des travaux de commission avec les responsables des délégations des commissions parlementaires concernées du Conseil national et du Conseil des États.
- d) La présidence est responsable de l'établissement des rapports destinés aux commissions spécialisées du parti et du groupe parlementaire.

6) Tâches du/de la secrétaire politique

- a) Le/la secrétaire politique fournit un soutien technique et administratif à la commission spécialisée.
- b) Le/La secrétaire politique assiste la présidence de la commission spécialisée dans la planification et la conduite des réunions.
- c) Le/La secrétaire politique se charge d'envoyer les convocations aux réunions des commissions spécialisées ainsi que la documentation et les informations contextuelles qui s'y rapportent directement.

7) Réunions des commissions

- a) Les commissions spécialisées se réunissent au moins une fois par an à Berne, généralement pendant les sessions du Conseil national et du Conseil des États. Des réunions en dehors des sessions et dans d'autres lieux que Berne sont possibles. Des rencontres sont également possibles sous forme de conférences ou virtuellement. La présidence de la commission spécialisée et le/la secrétaire politique compétent-e veillent à ce que les convocations aux réunions soient envoyées suffisamment tôt.
- b) Outre les membres ordinaires de la commission spécialisée concernée, d'autres membres intéressés du PS, des organes et de la Jeunesse socialiste suisse peuvent participer après consultation de la présidence ou du/de la secrétaire politique responsable. Les intervenant-e-s et les représentant-e-s des organisations amies sont également autorisé-e-s à participer sur invitation de la présidence de la commission spécialisée.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

Élections à la Présidence des commissions spécialisées

Les commissions spécialisées « Politique agricole », « Environnement, énergie et aménagement du territoire », « Transport et communication », « Politique extérieure » et « Recherche, formation et culture » sont soumises à de nouvelles élections.

Les présidences des autres commissions restent les suivantes :

Commission spécialisée « Politique en matière de réseaux »

Présidence : Min Li Marti, conseillère nationale, et Andreas Burger, membre du Comité directeur du PS Suisse

Commission spécialisée « Politique sociale et de la santé »

Présidence : Yvonne Feri, conseillère nationale

Commission spécialisée pour la paix et la sécurité

Présidence : Priska Seiler Graf, conseillère nationale

Commission spécialisée « Economies et finances »

Présidence : Susanne Leutenegger Oberholzer, ancienne conseillère nationale

Commission spécialisée « Migration et intégration »

Présidence : Cédric Wermuth, conseiller national, et Mustafa Atici, conseiller national et président du PS Migrant-e-s

Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre »

Présidence : Angelo Barrile, conseiller national, et Muriel Waeger

Commission spécialisée « Politique agricole »

Beat Jans quitte la Présidence de la Commission spécialisée « Politique agricole ». Für den frei werdenden Sitz stellen sich Samuel Bendahan und Martina Munz als Co-Präsidium zur Wahl.

Curriculum Vitae Martina Munz

Geboren am 26. Dezember 1955,
wohnhaft in Hallau SH, vier Kinder



Nationalrat

- Nationalrätin seit 9. September 2013
- Mitglied UREK (Kommissionen für Umwelt, Raumplanung und Energie)

Kantonsrätin

- Kantonsrätin von 200-20017

Sozialdemokratische Partei

- Mitglied Parteivorstand und Geschäftsleitung SP Kanton Schaffhausen seit 2006
- Präsidentin SP Kanton Schaffhausen 2009 bis März 2015

Ausbildung

- Ingenieurin Agronom ETH
- Berufsschullehrerin, Höheres Lehramt für Berufsschulen, Universität Zürich

Curriculum Vitae Samuel Bendahan

Samuel Bendahan

 Né le 11.06.1980

 Samuel.Bendahan@parl.ch

 Ch. De Montmeillan 10, 1005 Lausanne, Canton de Vaud



Engagements politiques



Dès juin 2017

Conseiller national

Membre de la Commission de l'Economie et des redevances (WAK, dès 2019)
Membre de la Commission des Finances (FK, 2017-2019)



2012-2017

Député au Grand Conseil vaudois

Membre de la Commission des Finances



2011-2012

Conseiller Communal à Lausanne

Membre de la Commission des Finances



Dès 2009

Membre du Parti Socialiste Suisse, Vaudois et Lausannois

Membre du comité directeur du PS Vaudois, président de la commission de l'économie et de la fiscalité du parti cantonal jusqu'en 2013



Activités Associatives



Président, Fédération Suisse Lire et Ecrire



Président du Conseil d'Administration,
Le Bled, Coopérative sociale d'habitation et d'habitants



Membre du comité central
Association Transports et Environnement



Président du Comité,
Gymnase du Soir (VD)

Activités Professionnelles



Maître d'Enseignement et Recherche,
Sc. Economiques (UNIL)
Collège des Humanités (EPFL)



Président, BSC Association,
conseil et soutien gratuit aux
organisations syndicales



Membre du Conseil d'Administration,
Banque Cantonale Neuchâteloise,
Membre du comité d'audit et risques



Formation

1998

2002

2004

2010

Maturité Fédérale
Scientifique

Gymnase
Auguste Piccard
Lausanne

Licence
Sc. Economiques
Management
HEC Lausanne
Université de
Lausanne (UNIL)

Programme
Pré
Doctoral

HEC

Doctorat, Sc. Economiques
Management, Comportement Organisationnel
Avec le prof. John Antonakis
Prix «de la Banque Cantonale»
HEC Lausanne - UNIL

Recherches
Post
Doctorales



Enseignement et Recherche

Enseignement Université, HES, Formations syndicales (Movendo)

Economie, Economie comportementale, Econométrie, Finance, Prise de décision, Leadership, Gouvernance, Comportement Organisationnel, Systèmes politiques, ...

25 publications dans des revues scientifiques, conférences et chapitres de livre



Compétences

Langues: Français, Allemand, Anglais

Informatique: Bureautique, programmation et développement, bases de données, logiciels d'édition d'images et de vidéo, ERP, statistiques



Loisirs et intérêts

Théâtre (mise en scène)
Vulgarisation Scientifique
Cuisine et gastronomie
Jeux vidéo, Séries TV

Proposition du Comité directeur : Élection de Martina Munz et de Samuel Bendahan comme co-président-e-s.

Commission spécialisée « Environnement, énergie et aménagement du territoire »

En ne se représentant pas au Conseil national, Silva Semadeni quitte également la Présidence de la Commission spécialisée « Environnement, énergie et aménagement du territoire ». Gabriela Suter présente sa candidature pour ce siège vacant.

Curriculum Vitae Gabriela Suter

1972, Aarau

Persönliche Daten

in Partnerschaft lebend, zwei Kinder (1999 und 2008)
www.gabrielasuter.ch; gabriela.suter@parl.ch



Berufliche Tätigkeiten

2018–2019 Leiterin Personal und stv. Geschäftsführerin eines Vereins für Kinderbetreuung
 seit 2015 Selbständige Historikerin
 2005–2014 Gymnasiallehrerin für Geschichte und Staatslehre, Akzentfach Geistes- und Sozialwissenschaften sowie Projektunterricht
 2002–2005 diverse Stellvertretungen an Berufsmaturitätsschulen, Kantonsschulen und Bezirksschulen
 1996–1997 Deutschlehrerin für Asylsuchende in einem Durchgangszentrum
 1994–2005 Mitarbeiterin in einer Buchhandlung

Aus- und Weiterbildung

2015–2017 MAS Nonprofit und Public Management (FHNW)
 2014 CAS Social Media Management und Campaigning (HWZ)
 2005 Höheres Lehramt Mittelschulen in Geschichte und Deutsch
 1993–2004 Geschichts- und Germanistikstudium an den Universitäten Zürich und Perugia (Werkstudentin). Lizentiat in Allgemeiner Geschichte, Neuerer Deutscher Literaturwissenschaft und Deutscher Sprachwissenschaft

Politisches Engagement

seit 2019 Nationalrätin SP Aargau, Mitglied Kommission Umwelt, Raumplanung und Energie
 seit 2018 Mitglied Geschäftsleitung SP Schweiz
 seit 2018 Präsidentin SP Kanton Aargau
 2017–2019 Grossrätin SP Aargau, Mitglied Kommission Umwelt, Bau, Verkehr, Energie und Raumordnung
 seit 2016 Vorstandsmitglied Verein Aarau Mobil („Aarauer Städteinitiative“)
 seit 2014 Mitglied Geschäftsleitung SP Kanton Aargau
 seit 2010 Vorstandsmitglied Verein esak („Energienstadt Aarau konkret“)
 2013–3/2018 Vorstandsmitglied SP Stadt Aarau, 3/2015–3/2018 Präsidentin
 2006–2017 Mitglied Museumskommission Stadt Aarau
 2006–2017 Einwohnerrätin SP Aarau, Mitglied Sachkommission (2006–2010) sowie Finanz- und Geschäftsprüfungskommission (2010–2014)
 2006–2013 Mitglied Einbürgerungskommission Stadt Aarau

Proposition du Comité directeur : Élire Gabriela Suter.

Commission spécialisée « Transport et communication »

Après son départ du Conseil national, Philipp Hadorn quitte également la Présidence de la Commission spécialisée « Transport et communication ». Bruno Storni présente sa candidature pour ce siège vacant.

Curriculum Vitae Bruno Storni

Watt d'Or 2010 (Premio Ufficio Federale dell'Energia)

Data di nascita 17 agosto 1954
 Stato civile Sposato, 3 figli, 3 nipotini
 Domicilio Gordola TI
 Lingue nazionali + inglese



Formazione

1973-1976 Ecole d'Ingénieurs de l'Etat de Vaud Yverdon
 Diplome d'Ingénieur en Electronique ETS
 PRIX DE LA FONDATION HASLER-WERKE BERNE
 1981-1982 Ingenieurschule Bern HTL (Schweizer Software Schule) NDS
 Software Engineering NDS

Mandati pubblici e politici

1996-2000 **Consigliere Comunale** Gordola
 2000-2001 **Municipale** Gordola
 Presidente Azienda Acqua Potabile Gordola (vincitrice Watt d'Or 2010)
 2011-2019 Membro del **Gran Consiglio** del Canton Ticino
 Membro Commissione Speciale Energia (Presidenza 2015)
 Membro Commissione Speciale Pianificazione del Territorio (presidenza 2014)
 Membro Commissione Speciale Bonofiche Fondiarie (Presidenza 2016)
 Membro Commissione Gestione e Finanze
 Membro Commissione Controllo Mandato Pubblico Azienda Elettrica Cantonale
 2012- Membro Comitato Centrale **ATA ATE VCS**
 Vicepresidente ATA ATE VCS dal 2018
 2012 - Membro Comitato Centrale **Swiss Engineering STV**
 Vicepresidente Swiss Engineering STV dal 2018
 Membro IFK Energie, Mobilità und Umwelt Swiss Engineering STV
 2019 - Membro del **Consiglio Nazionale**
 Membro Commissione Trasporti e Telecomunicazioni
 2016 Membro Consiglio di Fondazione Istituto Ricerche Solari Locarno **FIRSOL**

Comitati tecnici e scientifici

1992-1993	Membro Groupe de Travail Formation a Distance Ufficio Federale per l'Educazione e la Scienza (UFES)
1995-2000	Member of the European Space Agency ESA Consultative Committee for Data Handling Standard (CCDHS)
1997-2007	Membro Commissione Federale per le Questioni Spaziali (CFAS) Membre du Comité de politique technologique de la CFAS
2002-2007	Member of ESA's Working Group for use of CAN in Space Application
2009-2016	Member of European Consortium for Space Standardisation working group ECSS E50-15 CAN Bus in Spacecraft Onboard Applications

Attività professionali e insegnamento

1998-2019	Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana SUPSI Docente Ricercatore. Corsi Microcontrollori, Informatica Tecnica
2007-	Ecole Polytechnique Fédérale Lausanne EPFL Chargé de cours: Spacecraft avionics systems architectures and processors
1977-1980	AUTOPHON AG (Solothurn) now ASCOM AG Électronics Design Engineer for telecommunication systems Autophon SE20 (hybrid integrated circuits based handheld transceiver) https://www.youtube.com/watch?v=OijfWx8i_Y
1980-1982	GHIELMETTI AG (Solothurn) Electronics Systems Design Engineer and Project manager computer peripheral devices Application engineer and Sales support at Ghielmetti England
1982-1985	BORER ELECTRONICS AG (Solothurn) Electronics Systems Design Engineer and Project manager on space technology projects for European Space Agency Technology research programmes and missions e.g. GIOTTO ESA's Spacecraft for Halley Comet study, OLYMPUS ESA's Large Telecom satellite (LSat), EURECA European REtrieveable CARRIER, transported into and from orbit by NASA's Space Shuttle.
1985-1986	ASTROL SA (Gordola) Electronics Systems Design Engineer and Project manager on several projects on industrial automation and automated test systems for electronics sub and system components
1986 -	ADELSY (Riazzino) Ufficio di Ingegneria Elettronica e Informatica Electronics Systems Design Engineer and Project manager on space technology for European Space Agency, European Aerospace Industry. Contracts on Exomars ESA's mission to Mars, Rosetta ESA's robotic mission 67P/CG Comet, XMM Newton XRay Multi Mirror mission, INTEGRAL International Gamma-Ray Astrophysics Laboratory, SOHO Solar Heliospheric Observatory, ENVISAT Environmental Satellite (Schiapachy instrument), ISO Infrared Space Observatory, SAX Satellite per Astronomia a raggi X, Columbus European ISS module. Development of electronics and ICT components and systems for Energy management systems, Uninterrupted Power Supply equipment (Inverter), Telecommunication equipment DSL, Computer Integrated for general Manufacturing and Electronics Industry.

Proposition du Comité directeur : Élire Bruno Storni.

Commission spécialisée «Politique extérieure»

Carlo Sommaruga a annoncé son retrait de la Présidence de la Commission spécialisée «Politique extérieure». Fabian Molina présente sa candidature pour ce siège vacant.

Curriculum Vitae Fabian Molina

Personalien

Name: Molina
Vorname: Fabian
Adresse: Hallwylstrasse 31
CH-8004 Zürich
Telefon: +41 79 781 12 28
E-Mail: fabian.molina@parl.ch
Geburtsdatum: 8. Juli 1990
Nationalität: Schweiz
Bürgerort: St. Gallen SG
Zivilstand: Ledig



Sprachen

Deutsch: Muttersprache
Französisch: Sehr gute schriftliche und mündliche Kenntnisse
Englisch: Sehr gute schriftliche und mündliche Kenntnisse
Spanisch: Gute schriftliche und mündliche Kenntnisse

Bildung

1997 – 2006: Primar- und Sekundarschule in Illnau (Schulhaus Hagen)
2006 – 2010: Kantonsschule Büelrain, Winterthur
2011: Eidgenössische Matura (Schwerpunkt: Wirtschaft und Recht)
2011 – 2017: Studium Geschichte und Philosophie, Zürich und Madrid

Beruf

2008 – 2009: Zeitungs- und Werbungsverteilungen, Illnau
2009 – 2010: Telefonbefragungen DemoSCOPE, Research und Marketing, Winterthur
2010: Praktikum im Zentralsekretariat der JUSO Schweiz, Bern
2011 – 2013: Gewerkschaftssekretär Unia Zürich-Schaffhausen, Zürich
2013 – 2014: Nationaler Jugendsekretär Gewerkschaft Unia, Bern
2014 – 2016: Präsident JUSO Schweiz, Bern
2016 – 2018: Persönlicher Mitarbeiter Nationalrätin Barbara Gysi
2017 – 2018: Wissenschaftlicher Mitarbeiter SWISSAID, Bern
2018 – 2019: Co-Präsident SWISSAID, Bern

Politisches und soziales Engagement

- Mitglied Vorstand SP Illnau-Effretikon (2007-2009)
- Gründungspräsident JUSO Illnau-Effretikon (2008-2009)
- Vize-Präsident Schülerorganisation (SO) Kantonsschule Bülrain (2008)
- Co-Präsident JUSO Kanton Zürich (2009-2012)
- Mitglied Geschäftsleitung SP Kanton Zürich (2012-2015)
- Gemeinderat (Legislative) Illnau-Effretikon (2010-2016)
- Vorstand Trägerverein Jugendtreff FUNKY, Illnau (2016-2018)
- Vizepräsident SP Schweiz (2014-2016)
- Präsident SWISSAID Zürich (2017-2019)
- Seit 2010: Mitglied Geschäftsleitung SP Bezirk Pfäffikon
- Seit 2014: Mitglied Geschlechterkommission (GeschKo) SP Kanton Zürich
- Seit 2018: Nationalrat, Mitglied Aussenpolitische Kommission (APK-N)
- Seit 2018: Stiftungsrat SWISSAID – Stiftung für Entwicklungszusammenarbeit
- Seit 2019: Nationalrat, Mitglied Aussenpolitischen Kommission (APK-N) und Geschäftsprüfungskommission (GPK-N)

Mitgliedschaften

- Amnesty International
- CIVIVA – Schweizerischer Zivildienstverband
- Denknetz
- Forum 21, Illnau-Effretikon
- Greenpeace
- Gruppe Schweiz ohne Armee (GSoA)
- Mieterinnen- und Mieterverband Zürich
- Neue Europäische Bewegung Schweiz (NEBS)
- Nora & The Gang – Das Theatersyndikat
- Public Eye
- Schweizerische Gesellschaft für Geschichte (SGG)
- Solidar Suisse
- Unia

Proposition du Comité directeur : Élire Fabian Molina.

Commission spécialisée « Recherche, formation et culture »

Martina Munz a annoncé son retrait de la Présidence de la Commission spécialisée « Recherche, formation et culture ». Mustafa Atici présente sa candidature pour ce siège vacant.

Curriculum Vitae Mustafa Atici

Persönliche Daten

Name: Atici
 Vorname: Mustafa
 Geburtsdatum: 2. Oktober 1969
 Geburtsort: Elbistan (Türkei)
 Nationalität : Schweiz/Türkei
 Familienstand: verheiratet, 2 Kinder
 Freizeit/Interessen: Freunde, Lesen, Kultur, Natur



Ausbildung

Universitätsstudium in der Schweiz
 1996-1998 Master of Advanced European Studies Studium am Europa-Institut der Universität Basel, Abschluss mit dem MAES
 1992-1995 Studium der Wirtschaftswissenschaften an der Universität Basel
 Universitätsstudium in der Türkei

Berufliche Tätigkeit in der Schweiz

Seit 1996 Selbständiger Unternehmer im Bereich Gastronomie und Lebensmittelimport

Politische Tätigkeit

2001 Eintritt die SP-Basel-Stadt
 2005-2019 Grossrat und Mitglied der Finanzkommission
 2010-2014 Mitglied des SP-Fraktionsvorstandes
 Seit 2012 Präsident der SPS-MigrantInnen
 2013/2017 Vize-Präsident der SP Basel-Stadt
 Seit 2018 Co-Präsident der Fachkommission Migration / Integration der SPS
 Seit 2019 Nationalrat der SP Basel-Stadt und Mitglied der Kommission Wissenschaft, Bildung und Kultur

Politische Themenschwerpunkte

Bildungspolitik
 Wirtschafts- und Finanzpolitik
 Migration und Integration

Soziale Tätigkeiten

Präsidentschaften GGG-Migration, Basel
 Vorstandsmitgliedschaften Neue Helvetische Gesellschaft NHG, Basel
 Gewählte Stimme
 sowie aktive Mitgliedschaften in diversen Vereinen und Organisationen

Empfehlung der Geschäftsleitung: Élire Mustafa Atici.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES

Adoption du rapport d'activité 2018/2019

Le rapport de gestion 2018/2019 du PS Suisse est publié et consultable sur internet (www.pssuisse.ch/congres2020).

Crédit additionnel au budget 2020 : processus participatif en lien avec le document sur le climat

Contexte

À l'occasion de l'Assemblée des délégué-e-s qui s'est déroulée à Berne à la fin du mois de novembre 2019, les Femmes* socialistes suisses ont demandé au PS Suisse de présenter un document sur la politique climatique, la justice sociale et l'égalité des sexes. Un document abordant ces thématiques a été élaboré. Il aurait dû être soumis à discussion lors de l'AD du 27 juin 2020 prévue à Glaris, mais la crise du coronavirus a gâché ce plan. En raison de la tenue « virtuelle » de l'AD du 27 juin, il est apparu clairement qu'il ne serait pas possible de discuter d'un document très fouillé sous cette forme.

Afin de remplacer la discussion inscrite au programme de l'AD en question, la présidence a donc décidé de lancer un processus participatif virtuel en lien avec le document sur le climat présenté – un papier de position consistant et détaillé qui propose des mesures dans tous les domaines d'action. Ce processus a été mis sur les rails par le « groupe de suivi Organisation et Projets » (GSOP) – qui travaille pour le PS Suisse sur mandat de la direction – et est exécuté par les membres du groupe en collaboration avec le Secrétariat central. Ce processus durera environ six mois et il est divisé en deux phases (phase des expert-e-s, phase pour tous les membres du parti). Une grande partie du travail a été et est accomplie à titre bénévole, mais le temps nécessaire dépasse les limites d'un « projet de milice » au sens strict. Les différents membres du GSOP seront donc indemnisés pour une partie de leur charge de travail, ce qui nécessite un crédit additionnel par rapport au budget.

Budget approximatif

300 heures de travail, dont 150 rémunérées (100.- /h)	15 000
Total	15 000

Financement

Les dépenses peuvent être entièrement compensées par des économies dans le budget prévu pour les assemblées des délégué-e-s et les congrès (économies du fait de l'AD virtuelle de la fin du mois de juin et de l'annulation de l'AD prévue à Sierre à la fin du mois d'octobre).

Requête

Pour la mise en œuvre du processus participatif, un crédit additionnel de 15 000 francs est demandé sur les comptes 2020.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 29 NOVEMBRE 2020

Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » (Initiative pour des multinationales responsables)

Contexte

L'initiative pour des multinationales responsables (KOVI/IPMR) demande l'application du principe selon lequel les entreprises suisses doivent respecter les normes environnementales internationales et les droits de l'Homme reconnus aussi à l'étranger. Cela vaut tant pour leurs propres activités et opérations (affaires) que pour les activités et opérations des sous-traitants placés sous le contrôle de sociétés suisses. Les entreprises suisses devraient donc pouvoir être poursuivies pour les préjudices résultant de telles violations des droits de l'Homme et des dispositions relatives à la protection de l'environnement – et en être tenues pour responsables – aussi devant les tribunaux suisses.

Cette initiative a été déposée, munie de plus de 120 000 signatures valides, le 10 octobre 2016 par un comité bénéficiant d'un large soutien de la société civile et du monde politique. Le Conseil fédéral dit non à cette initiative. Lors de la session d'été de 2020, le Conseil des États a rejeté l'initiative pour des multinationales responsables par 30 voix contre et 13 voix pour (2 abstentions), le Conseil national par 108 voix contre et 88 voix pour (2 abstentions). Le groupe parlementaire PS a soutenu l'initiative pour des multinationales responsables à l'unanimité. Celle-ci passera dans les urnes le 29 novembre 2020.

Appréciation du projet

Pour le Comité directeur, il est à vrai dire évident que les sociétés suisses et les entreprises qu'elles chapeautent doivent respecter les réglementations relatives aux droits de l'Homme et à la protection de l'environnement aussi à l'étranger. Il va également sans dire que les entreprises suisses doivent être tenues pour responsables si la violation des droits de l'Homme et des réglementations environnementales cause des préjudices. Renoncer à un régime de responsabilité, ce serait un peu comme adopter un système où il y aurait des règles de circulation, mais pas d'amendes (de circulation). C'est en Suisse que se trouve le siège principal de nombreuses entreprises qui mènent des activités et des affaires dangereuses à l'étranger (par exemple dans le secteur des matières premières). Notre époque exige que ces entreprises assument la responsabilité des activités qu'elles mènent à l'étranger aussi en Suisse. Car le système judiciaire de ces pays est souvent faible, voire ne fonctionne pas. En tant que grande place économique et « gardienne » des droits de l'Homme, la Suisse a donc la responsabilité de veiller à ce que les victimes des violations des droits de l'Homme et des atteintes à l'environnement commises par des sociétés suisses ou leurs entreprises actives à l'étranger puissent faire valoir leurs droits en Suisse.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI

Initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » (initiative contre le commerce de guerre) »

Contexte

L'initiative du GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée) exige l'interdiction de tout type de financement (crédits, prêts, dons, acquisition d'actions, parts de placements collectifs de capitaux ou de produits structurés) des producteurs de matériel de guerre par la Banque nationale suisse, les institutions de la prévoyance étatique et professionnelle et les fondations suisses. En outre, la Confédération doit travailler au niveau national et international pour s'assurer que les conditions imposées aux banques et aux compagnies d'assurance sont identiques. Sont considérées comme des producteurs de matériel de guerre les entreprises qui réalisent au moins 5 % de leur chiffre d'affaires avec du matériel de guerre. Font exception à cette règle les appareils servant au déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et les armes de sport et les munitions correspondantes.

Lors de l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse qui s'est tenue à Bellinzone le 1^{er} avril 2017, il a été décidé de soutenir l'initiative. Depuis lors, le PS Suisse est également membre de l'alliance et le PS compte plusieurs membres au sein du comité d'initiative. Le 20 juillet 2018, l'initiative a abouti, avec 104 612 signatures. Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États rejettent l'initiative sans contre-projet. Le groupe parlementaire PS avait mené campagne pour une contre-proposition. Après le non-aboutissement de celle-ci, il a apporté son soutien unanime à l'initiative au Parlement.

Appréciation

La direction du PS Suisse recommande de voter oui.

Le PS s'engage depuis longtemps pour que les placements financiers soient faits de manière durable. Ainsi, dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, qui a toujours été soutenu par le PS, la Suisse est déjà obligée d'aligner ses flux financiers sur les impératifs de la protection du climat. L'objectif de l'initiative – interdire le financement du commerce de guerre – va donc dans une direction dans laquelle le PS est engagé depuis des décennies.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, il n'y a jamais eu autant de personnes en fuite qu'aujourd'hui. La plupart des gens fuient les guerres actuelles ou les conséquences des conflits armés passés. En cherchant à diminuer le nombre d'armes utilisées dans les zones de guerre, l'initiative contribue à combattre les causes de la fuite.

Une autre raison pour laquelle le Comité directeur du PS Suisse recommande de voter oui est que cette initiative renforce la crédibilité de la politique étrangère et de sécurité de la Suisse. La tradition humanitaire est une valeur fondamentale de notre pays. Il y a cependant contradiction dès lors que l'argent venant de la Suisse alimente les conflits mêmes pour lesquels elle recherche des solutions diplomatiques. Pour son rôle de médiatrice, il est important que la Suisse ne soit pas perçue comme partielle en raison d'investissements dans l'industrie du matériel de guerre.

Enfin, l'initiative a le mérite de donner aux citoyen-ne-s suisses un droit de regard sur la gestion de la richesse nationale. Aujourd'hui, la Banque nationale suisse décide seule où et comment elle veut investir la fortune nationale suisse. Dans le domaine des caisses de pension, les citoyen-ne-s suisses n'ont, là non plus, guère leur mot à dire dans les décisions prises en matière d'investissements. Le droit d'avoir voix au chapitre dans ces décisions mérite toutefois d'être soutenu.

Proposition du Comité directeur : Recommandation de vote : OUI.

POINT 12 RÉFÉRENDUM : NON À LA NOUVELLE LOI SUR LE TERRORISME (LOI FÉDÉRALE SUR LES MESURES POLICIÈRES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME)⁷

Requête du Comité directeur pour le soutien du référendum

Contexte

Lors de la session d'été 2020, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé la révision de la loi fédérale sur les « mesures policières de lutte contre le terrorisme ». Le projet présenté par le Conseil fédéral en 2019 vise à permettre aux autorités policières de prendre davantage de mesures préventives dans la lutte contre le terrorisme. Soucieuse d'aller dans ce sens, la loi contient des durcissements importants de la situation juridique actuelle – dont certains sont très problématiques. Ce projet constitue une atteinte aux principes de l'État de droit et viole la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Les problèmes soulevés par ce texte ont principalement trait à la nouvelle définition de « personne dangereuse », aux mesures préventives sans ordonnance judiciaire et aux mesures applicables contre les enfants et les jeunes.

Définition vague de « personne dangereuse »

La nouvelle définition de « personne dangereuse », qui légitime les mesures, est très vague. Pour être considéré comme un-e terroriste, on n'aurait désormais pas besoin de préparer ni de perpétrer un acte de terrorisme. Il suffirait que la police soupçonne un-e tel-le d'être susceptible de mener des activités terroristes à l'avenir. La suspicion repose sur une définition très large de l'activité terroriste. La définition n'exige plus aucune sorte de référence à une infraction pénale ou à une autre forme de « mise en danger ». L'ONU a vivement critiqué la nouvelle définition suisse du terrorisme⁸ : elle constitue selon elle une menace sérieuse pour les droits humains en Suisse.

Mesures préventives sans ordonnance judiciaire

Les mesures prévues par la loi ne sont pas ordonnées par un tribunal, mais par l'autorité de police fédérale Fedpol sur simple soupçon (aucune preuve requise). La loi ne prévoit pas d'organe de contrôle judiciaire suffisant : cela porte atteinte à la séparation des pouvoirs. De plus, les mesures adoptées violent clairement les droits fondamentaux et les droits humains. Cinquante professeur-e-s suisses de droit ont mis en garde avec insistance le Conseil fédéral

⁷ Selon l'art. 13, al. 11 des statuts, *le Congrès ne peut traiter que des affaires portées à l'ordre du jour, sauf si l'actualité exige des interventions, ce qui doit être entériné par une proposition du Comité directeur*. La condition de l'urgence est remplie parce que le référendum n'a été lancé que le 7 octobre. Par conséquent, le Comité directeur a décidé, le 9 octobre, de soumettre la présente requête.

⁸ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26224&LangID=F> [07.10.2020]

contre ces violations de la loi⁹. Par ailleurs, la possibilité d'infliger une peine sous la forme d'un arrêt domiciliaire pouvant aller jusqu'à neuf mois (uniquement si elle est ordonnée par le tribunal des mesures de contrainte) est une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Violation de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

Les mesures peuvent être prononcées à l'encontre des enfants à partir de l'âge de 12 ans (ou de 15 ans dans le cas d'un arrêt domiciliaire) – sans ordonnance judiciaire. On a ici affaire à une violation de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ce qui a également suscité de vives critiques de la part des Nations unies.

Dans l'ensemble, cette loi constitue un dépassement flagrant des limites acceptables dans la lutte contre le terrorisme. Au bout du compte, quiconque jette par-dessus bord les principes de l'État de droit pour un peu plus de sécurité et est prêt à violer la CEDH, entrave la liberté de chacune et de chacun. Le PS s'est toujours opposé à cette forme de lois autoritaires. Afin d'éviter que la Suisse ne crée avec cette loi un nouveau précédent contre la CEDH et l'État de droit, nous devons combattre cette loi.

Un comité composé de jeunes de parti et d'organisations a donc lancé un référendum contre celle-ci. Le Comité directeur est d'avis que le PS devrait lui aussi soutenir ce référendum.

Requête

Le Comité directeur propose que le PS Suisse soutienne le référendum et se positionne ainsi – comme il l'a déjà fait au Conseil national – clairement contre ces durcissements. En outre, le PS Suisse va prendre en charge un quota de 5000 signatures pour le référendum.

Proposition du Comité directeur : Acceptation¹⁰.

⁹ <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/docs/2020/les-lois-antiterroristes-sapent-letat-de-droit/mpt-lettre-ouverte.pdf> [07.10.2020]

¹⁰ Selon les statuts, art. 16, al. 5, le soutien au lancement d'un référendum a besoin d'une majorité de deux tiers des votant-e-s.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

R-1 du PS International : Le Conseil fédéral et les cantons doivent créer un système de vote électronique pour les Suisses et Suissesses de l'étranger !

La société suisse s'internationalise. Au cours de leur biographie, de plus en plus de Suisses et Suissesses passent des périodes plus ou moins longues à l'étranger. Beaucoup reviennent tôt ou tard. Il est donc justifié que la Constitution fédérale leur garantisse l'exercice de leurs droits politiques pendant leur séjour à l'étranger.

Cependant, un grand nombre de Suisses et Suissesses de l'étranger ne peuvent pas exercer leurs droits politiques constitutionnels. Aujourd'hui, trop souvent, les documents électoraux et de vote arrivent trop tard. Seul le vote électronique garantit que tous les membres de la Cinquième Suisse puissent voter. L'envoi des documents électoraux et de vote par e-mail n'est pas une alternative valable. Cette chaîne est trop vulnérable aux abus de toutes sortes. Même en Suisse, de nombreuses personnes handicapées dépendent du vote électronique pour pouvoir exercer leur droit de vote sans restriction.

La création d'un canal de vote électronique répond à un besoin évident des Suisses et Suissesses de l'étranger. Les chiffres de la participation électorale de la Cinquième Suisse dans les cantons où le vote électronique était disponible en 2015 en sont la preuve impressionnante. Là, la participation des électeurs et électrices en 2015 a été beaucoup plus élevée qu'en 2019, lorsque le canal de vote électronique a été fermé. Dans le canton de Genève, par exemple, 31,8 % des Suisses de l'étranger ont participé aux élections de 2015 grâce au vote électronique. En 2019, ce chiffre est tombé à 21,4 % en raison de l'absence de vote électronique, de même dans le canton d'Argovie de 28,8 % à 18,2 % et dans le canton de Lucerne de 32,1 % à 23,7 %.

Hélas, les deux systèmes de première génération utilisés auparavant pour les essais pilotes ne sont plus disponibles. En juin 2019, le canton de Genève a retiré son système de vote électronique CHVote utilisé par six cantons (AG, BE, GE, LU, SG, VD), tout comme la Poste début juillet 2019 ; son système était utilisé par quatre cantons (BS, FR, NE, TG).

Pour le PS, il est clair que les citoyens et citoyennes suisses vivant à l'étranger doivent pouvoir exercer leur droit constitutionnel de participer aux élections et aux votes. Plus que jamais, le Conseil fédéral et les cantons doivent s'efforcer de mettre en place un système de vote électronique fiable, digne de confiance et financièrement supportable notamment pour la Cinquième Suisse et les personnes handicapées. En particulier, il convient d'examiner si une nouvelle institution publique peut continuer à développer le code source de Genève en coopération avec la communauté scientifique.

Un plus grand engagement des pouvoirs publics est essentiel pour faire avancer les systèmes de vote électronique de deuxième génération avec des mécanismes de sécurité améliorés. C'est évident : la sécurité doit primer sur la vitesse. Cependant, ceux qui parlent de

sécurité ne s'intéressent pas toujours à la sécurité. Au contraire, cet argument est souvent utilisé comme prétexte pour susciter une méfiance fondamentale à l'égard des autorités et des nouvelles technologies. Les institutions suisses et la force d'innovation de la Suisse ne doivent cependant pas être rabaissées. Nous devons avoir confiance dans le fait que les autorités suisses et la place scientifique suisse peuvent établir un vote électronique sécurisé. Toute autre solution serait un signal fatal.

C'est pourquoi le PS demande

au Conseil fédéral

1. qu'un système de vote électronique fiable pour les Suisses et Suissesses de l'étranger soit effectivement mis en place et si possible disponible lors des élections fédérales de 2023 ;
2. qu'il assume – au-delà de son rôle de régulateur – le rôle de leadership pour le développement et la mise en place du système de vote électronique et s'engage d'une manière appropriée au financement ;

aux cantons qui n'ont pas encore une législation autorisant le vote électronique de procéder aux adaptations nécessaires pour assurer le vote électronique pour les élections fédérales de 2023.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

Le comité : Erich Bloch (Netanya, Israël), Pierre-Alain Bolomey (Mayens-de-Chamoson, Suisse), Christian Cornuz (Carresse Cassaber, France), Gaëlle Courtens (Rome, Italie), Gilles Dubochet (Bruxelles, Belgique), Clemens Staub (Berlin, Allemagne).

La résolution est soutenue par les autres membres suivants du PS International: Felice Bessosti (Milan, Italie), Felix Biegel (Altenmarkt, Allemagne), Franziska Bieri (Sofia, Bulgarie), Markus Blaser (Florence, Italie), Jacques Boillat (Serrekunda, Gambie), Peter Bosshard (Berkley, USA), Tobias Brandner (Hongkong, SAR), Vincent Croset (Oxford, UK), Denise Dafflon (Berkley, USA), Roland Erne (Dublin, Irlande), Günter Gaus (Düsseldorf, Allemagne), Peter Gehrig (Leck, Allemagne), Remo Gysin (Bâle), Lukas Hübner (Neufahrn, Allemagne), Christina Hug (Bad Fallingb., Allemagne), Arthur Jetzer (Berlin, Allemagne), Sarah Kämpf (Havannah, Cuba), Simon Koch (Mainhausen, Allemagne), Pascal Lottaz (Tokio, Japon); Thierry Lüscher (Le Cap, Afrique du Sud), Hans Lutz (Hongkong, SAR), Michel Piguet (Prague, Tchéquie), Sara Rellstab (Leeuwarden, Pays-bas), Eléna Riva (Paris, France), Carlo Sommaruga (Genève), Daniel Streich (Luz / Lagos, Portugal), Werner Stutz (Cala Ratjada, Espagne), Hans-Ulrich Tanner (Le Cap, Afrique du Sud), Raoul Thoos (Haarlem, Pays-bas), Roman Troxler (Berne / projets internationaux), Peter Üeltschi (Ciudadella de Menorca, Espagne), Elisabeth Veya (Londres, UK), Peter Vollmer (Berne et Berlin, Allemagne), Maha Weber (Kfar Hbab, Liban).

R-2 Jon Pult (GR) et Céline Widmer (ZH) : pour des élections libres et équitables, la libération de tous les prisonniers/ères politiques et des réformes constitutionnelles en Biélorussie

Nous – le Congrès du PS Suisse – déclarons notre solidarité avec toutes celles et tous ceux qui manifestent et protestent pacifiquement dans l'ensemble de la Biélorussie depuis des semaines. Nous soutenons leurs revendications légitimes en faveur d'élections libres et équitables, de la libération de tous les prisonniers/ères politiques, d'un dialogue politique impliquant toutes les principales forces concernées et de réformes constitutionnelles globales.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le Parti social-démocrate biélorusse, Hramada (Assemblée du peuple), avec lequel nous cultivons une amitié de longue date par l'intermédiaire de l'Alliance progressiste (PA) – le réseau de plus de 140 partis sociaux-démocrates des cinq continents.

Nous réitérons notre soutien à la résolution de l'Alliance progressiste du 18 septembre 2020 sur la situation en Biélorussie, qui se félicite notamment des sanctions ciblées prises par l'Union européenne contre les responsables de la fraude électorale et des violations systématiques des droits humains en Biélorussie.

Nous sommes solidaires de celles et ceux qui sont en grève. Des membres des comités de grève et des syndicats ont été menacés de violence et de licenciement, et plusieurs d'entre eux ont été emprisonnés. Cela est inacceptable. Le droit de grève est un droit fondamental et il doit être respecté.

Nous sommes solidaires de toutes les nombreuses femmes qui jouent un rôle clé dans les manifestations contre le président illégitime, Alexandre Loukachenko, et qui méritent notre respect particulier ; c'est une évolution encourageante pour l'avenir de la Biélorussie. Parallèlement, nous condamnons la violence croissante des forces de sécurité envers les femmes.

Nous considérons que le communiqué de presse publié par le Département fédéral des affaires étrangères le 11 août 2020 est totalement insatisfaisant ; il reste silencieux sur les violations flagrantes commises dans le cadre de la pseudo-élection présidentielle qui s'est tenue le 9 août 2020 en Biélorussie. De plus, face aux intimidations et aux violations systématiques des libertés fondamentales des manifestants pacifiques, il se contente d'appeler à la « modération » et à la « retenue ».

Nous approuvons la résolution beaucoup plus incisive du Parlement européen du 17 septembre 2020 sur la situation en Biélorussie ainsi que celle du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du même jour.

Nous invitons le Conseil fédéral suisse...

- ... à rejeter – comme le Conseil européen et le Parlement européen – les résultats de la pseudo-élection présidentielle biélorusse du 9 août 2020, car cette élection n'a été ni libre ni équitable et s'est déroulée en violation flagrante de toutes les normes internationalement reconnues ; la Suisse devrait souscrire à leur déclaration et, donc, ne

plus reconnaître Alexandre Loukachenko comme président de la Biélorussie à la fin de son mandat actuel ;

- ... à condamner dans les termes les plus fermes la terrible violence utilisée par les forces de sécurité contre des manifestant-e-s pacifiques dans toute la Biélorussie depuis l'apparition de grandes manifestations contre le régime de Loukachenko avant et après les élections
- ... à réaffirmer, en accord avec le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le rôle important de la société civile dans la défense des droits humains et à soutenir son appel au gouvernement de la Biélorussie à permettre une enquête indépendante, transparente et impartiale sur toutes les violations des droits de humains, y compris le recours généralisé à la torture contre les prisonniers et les prisonnières :
- ... à demander, comme le Parlement européen, la fin des arrestations arbitraires et la libération de tous les prisonniers et prisonnières politiques en Biélorussie, y compris – explicitement – les membres du Conseil de coordination et les candidats à la présidence. Les déclarations de Maria Kolesnikova, selon lesquelles elle a été menacée de violence physique, d'une longue peine de prison et même d'assassinat, doivent être prises au sérieux et faire l'objet d'une enquête appropriée ;
- ... à reconnaître le Conseil de coordination comme une représentation intérimaire de la population appelant à un changement démocratique en Biélorussie, ouverte à tous les acteurs politiques et sociaux ;
- ... à rappeler à la Biélorussie son obligation, en tant que membre de l'OSCE, de garantir le respect des droits humains et des normes démocratiques de base, à soutenir fermement la proposition de la présidence en exercice de l'OSCE d'aider la Biélorussie à établir un dialogue en vue de la tenue de nouvelles élections dans des conditions libres et équitables et à inviter en temps opportun l'OSCE à envoyer une mission d'observation en Biélorussie ;
- ... à ne pas tomber dans le piège tendu par le président illégitime Loukachenko, qui tente de réinterpréter la crise chez lui comme une confrontation entre la Russie et l'Occident, mais, bien plutôt,
- ... à appeler sans équivoque Loukachenko à accepter la nouvelle réalité, à venir à la table des négociations, à entamer un dialogue politique avec l'opposition et à tenir enfin sa promesse de prendre des mesures en vue d'une réforme constitutionnelle ;
- ... à appeler la Russie à reconnaître et à respecter la volonté du peuple biélorusse en matière de démocratie et de liberté et à user de son influence, en étroite concertation avec la communauté internationale, pour instaurer un dialogue global au sein de la Biélorussie, plutôt que de miner l'avenir démocratique de la Biélorussie par des gestes de menace et de répandre la désinformation sur la Biélorussie. La Suisse doit jouer un rôle actif pour dénoncer cette désinformation en tant que telle ;
- ... à veiller à ce que la Suisse soutienne la décision de l'Union européenne d'imposer des sanctions aux personnes responsables de la falsification des résultats des élections ainsi que des mesures répressives en Biélorussie ; à suivre l'exemple des États baltes et à inclure Aleksander Loukachenko dans cette liste de sanctions ; à veiller à ce que la liste des personnes devant faire l'objet de sanctions soit élargie pour inclure un nombre significatif de fonctionnaires de haut et moyen rang et d'entrepreneurs

connus pour soutenir le régime ou, selon le cas, pour inclure des personnes connues pour être responsables des élections frauduleuses (en Biélorussie) ou qui ont licencié des travailleurs et des travailleuses pour avoir participé à des grèves. Des sanctions ciblées intelligentes telles que des interdictions d'entrée et le gel des comptes bancaires sont un signe nécessaire de solidarité avec les objectifs de l'opposition biélorusse ;

- ... à aider la Biélorussie à renforcer le système de santé et à mettre en place un corridor humanitaire pour recevoir les personnes particulièrement vulnérables et celles qui ont été victimes de violences à motivation politique et leur fournir des soins médicaux ;
- ... à intensifier les contacts directs entre les personnes en soutenant les ONG biélorusses indépendantes, les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les représentant-e-s des médias et les journalistes indépendant-e-s, en offrant aux jeunes Biélorusses des possibilités d'études supplémentaires en Suisse et en mettant en place un programme de bourses pour les étudiant-e-s et les enseignant-e-s qui ont été expulsé-e-s des universités biélorusses à cause de leur opinion/attitude pro-démocratique.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

R-3 Nicola Siegrist (JS) et d'autres : le PS comme foyer de mouvements et comme parti de la base

La politique suisse est en pleine mutation. Ces dernières années, divers mouvements ont déstabilisé les puissants. Le mouvement féministe et le mouvement pour le climat, qui sont les deux (nouvelles) forces les plus importantes, occupent le devant de la scène. De plus, la flambée du mouvement BLM (*Black Lives Matter*), les luttes syndicales et les mouvements contre le démantèlement social montrent que la population éprouve le besoin de se battre pour une vie décente en dehors des partis établis.

D'un point de vue historique, les changements fondamentaux ont pu se produire au Parlement, dans l'économie et dans la société lorsque les partis de gauche ont travaillé main dans la main avec les mouvements. C'est que les mouvements politiques ont un grand potentiel hégémonique – ils parviennent à faire évoluer les valeurs sociales en peu de temps. Ce potentiel ne peut donc être utilisé que si les partis de gauche sont ouverts à ces mouvements et offrent aux milliers de membres la possibilité d'être eux-mêmes actifs.

Au cours des dernières décennies, le PS a laissé la plupart de ces possibilités inutilisées. Souvent, les revendications des mouvements ont été reprises de manière symbolique, mais elles ont été presque aussitôt abandonnées dans la mise en œuvre concrète au Parlement et dans le travail de relations publiques. La tête du parti s'est concentrée trop fortement sur la lutte pour les compromis dans la Berne fédérale. Malgré l'assiduité et la motivation des employé-e-s dans les secrétariats et malgré des concepts novateurs, de nombreux membres du parti n'ont aucune possibilité de s'impliquer à côté de la distribution de prospectus.

Depuis quelques années, des campagnes de bases sont menées à tous les niveaux afin d'intégrer plus fortement les membres du parti dans les campagnes de votations et d'élections. C'est l'une des actions qui ont rendu possible de contrecarrer la diminution du nombre de membre de notre parti, allant même actuellement jusqu'à un accroissement du nombre d'adhérents. Les campagnes de base ne suffisent pourtant pas en soi pour l'émancipation des membres. En résumé : les objectifs et les mesures fixés dans le papier "Avenir du PS" lors du Congrès de 2016 ont amené une amélioration notable. Les problèmes fondamentaux sont pourtant restés les mêmes.

En période de mutation, comme celle que nous vivons actuellement, nous devons donc penser notre travail en tant que parti de manière fondamentalement différente. Les crises du capitalisme apportent à la fois la chance et la nécessité d'agir. En tant que parti, nous devons sortir des salles des commissions et aller dans la rue. Nous devons nous éloigner de la logique de campagne limitée dans le temps et nous diriger vers une contre-hégémonie à long terme, avec laquelle nous puissions enthousiasmer (et entraîner) la société. Des changements structurels sont nécessaires si nous voulons sérieusement devenir le foyer des mouvements sociaux et offrir à nos membres la possibilité d'une émancipation politique.

Pour atteindre ces objectifs, le PS Suisse met en œuvre ce qui suit :

Collaboration avec les mouvements :

- **Prendre les revendications au sérieux**

Si les revendications des mouvements sont adoptées démocratiquement par l'intermédiaire de résolutions ou de moyens similaires, le Comité directeur doit examiner régulièrement leur mise en œuvre dans la communication publique et le travail parlementaire.

- **Créer un poste de secrétariat consacré aux mouvements**

L'échange avec les mouvements aux niveaux communal, cantonal et fédéral demande beaucoup de temps – un temps qui manque généralement aux employé-e-s du secrétariat. Afin d'assurer cette communication et de coordonner le travail commun, un nouveau poste sera créé au niveau du PSS.

- **Créer des espaces de discussion**

La semaine d'action de la grève du climat sur la Place fédérale a été le décor d'une discussion spontanée entre les parlementaires du PS et le mouvement pour le climat. Ces espaces de discussion sont extrêmement importants pour la compréhension mutuelle et la collaboration. Toutefois, de telles « rencontres » devraient à l'avenir être possibles sans occupations de places. L'initiative d'organiser des conférences-débats, des discussions, etc., et de réunir ainsi des hommes et des femmes politiques et des activistes peut aussi parfaitement venir du côté institutionnel.

Implication et habilitation de la base :

- **Droit de proposition pour les membres de la base lors des assemblées des délégué-e-s et des Congrès du parti**

Pour pouvoir faire partie d'organes cantonaux ou nationaux en tant que délégué-e de la section, il faut souvent avoir été/être actif pendant des années. L'octroi du droit de proposition à tous les membres permet de soumettre des requêtes directement aux AD ou aux Congrès du parti et renforce ainsi la démocratie interne du parti.

- **Habilitation : programme de formation axé sur la « méthodologie » et le savoir-faire**

Rien ne renforce plus un parti que des membres qui maîtrisent les techniques de la communication, de l'implication des membres et de la motivation en matière politique. Les membres qui ont été formés à ces « méthodes » sont en mesure de participer activement tant au sein de leurs sections que dans le cadre de campagnes de grande portée. Pour cela, nous avons besoin d'un programme de formation à l'échelle nationale, en coopération avec les sections cantonales, axé sur différents aspects « méthodologiques » de la communication, du travail de campagne ou de l'implication des membres, etc.

- **Habilitation : programme de formation axé sur le contenu**

Outre les compétences de nature purement « méthodologique » (administration, communication, motivation, etc.), l'émancipation politique exige aussi la capacité d'assimiler et de maîtriser des théories politiques de base et de traiter des questions pointues afférentes aux dossiers politiques. Des membres au courant et au fait de la matière et des affaires politiques interviennent avec pertinence dans chaque discussion et peuvent ainsi contribuer à faire évoluer le discours ambiant. Cela renforce par ailleurs l'identification avec nos valeurs communes de gauche. Pour réaliser ces « objectifs », nous avons besoin d'un programme de formation axé sur le contenu et déployé à l'échelle nationale en coopération avec les sections cantonales.

- **Impliquer les nouveaux membres dans toutes les sections dès le début**

Malgré les améliorations apportées ces dernières années, de nombreux nouveaux membres ne sont pas intégrés comme ils le devraient par leurs sections. Beaucoup n'ont pas d'autre choix que d'attendre des mois pour participer à un premier événement/à une première manifestation. Le PS de Bâle-Campagne ou le PS du canton de Zurich, qui a pu créer un poste à cet effet au niveau cantonal, montrent actuellement comment fonctionnent l'implication et la participation actives des membres. Ce poste favorise l'établissement de contacts directs avec certains nouveaux membres. Ce travail requiert donc des ressources humaines et du matériel nouveau, que le PS Suisse doit mettre à disposition des sections cantonales et communales.

La mise en œuvre concrète des points évoqués ci-dessus nécessite des discussions approfondies. Pour la concrétisation de ces « projets » et l'implémentation de ce dispositif, la direction a mis en place un comité, qui à son tour préparera une proposition de mise en œuvre à l'intention de la direction.

Proposition du Comité directeur : Acceptation pour examen

Motif : Le Comité directeur partage l'avis des dépositaires de cette résolution, selon lequel il est important que le PS travaille en plus étroite collaboration avec les mouvements sociaux et coopère plus activement avec eux. Cependant, il voit dans les propositions concrètes telles que formulées, des points potentiellement problématiques qui nécessitent une discussion plus approfondie.

Sur la base de ces considérations, le Comité directeur propose d'accepter la résolution pour examen. Comme déjà mentionné, le CD est également convaincu que le PS Suisse doit être beaucoup plus orienté vers ces mouvements. Il propose donc de mettre en place un groupe de travail, intégrant les signataires. Ce groupe de travail devrait soumettre des propositions de projets et de mesures concrètes d'ici le Congrès de mai 2021.

Signataires : Ronja Jansen (GL SPS), Nicola Siegrist (GL SPS), Pauline Schneider (PS Neuchâtel), Mathilde Mottet (KoKo), Barbara Keller (SP Frauen), Mia Jenni (SP Obersiggenthal), Simon Constantin (JS), Muriel Günter (KoKo), Anna Miotto (JUSO), Mayra Faccio (JUSO), Camille Cantone (JS), Moritz Rohner (SP St. Gallen), Janina Rohner (SP Illnau-Effretikon/Lindau), Samuel Wenk (SP Limmattal), Urs Joller (KoKo), Luca Dahinden (SP*

*Zürich 3), Freija Geniale (SP Spalen), Pascal Pajic (SP Chur), Silja Kohler (SP Frauen *), Timo Räbsamen (SP Kanton St. Gallen), Päivi Lehmann (SP Langenthal), Fabio Oberle (JUSO), Nadia Kuhn (JUSO), Hannah Pfalzgraf (SP Knonaueramt), Efe Yildiz (SP Meilen), Jonas Ineichen (JUSO), Julia Müller (SP Imboden), Jasmine Bosshard (JUSO), Joel Jansen (JUSO), Anna Luna Frauchiger (SP Zürich 9), Darius Boozarjomehri (JUSO)*

A-5 Comité directeur du PS Fédération Thun : réorientation de la politique du parti

Requête

Le SP Fédération Thun a demandé que la question sociale soit davantage mise en avant dans la politique du PS. Le PS se bat pour une transformation écologique qui ne crée pas de nouvelles formes de pauvreté.

Motif

La transformation écologique et les attaques contre nos institutions de protection sociale sont des défis qui nous occuperont encore longtemps. Il est essentiel que chaque personne résidant dans notre pays bénéficie de sécurité sociale.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

Les auteurs/-trices de cette proposition enfoncent des portes ouvertes. Des rentes de qualité et sûres, une répartition équitable des richesses, une sécurité sociale pour toutes et tous – ces questions ont toujours été au cœur de la politique socialiste et continueront de l'être à l'avenir. C'est dans l'ADN du PS : dans tous les domaines politiques, il pense toujours aux conséquences sociales. Cela s'applique également, et a fortiori, à la politique climatique. C'est pourquoi l'Assemblée des délégué-e-s a adopté, le 30 novembre 2019, une résolution intitulée « Politique climatique » : le PS doit être le garant de la justice sociale » et a décidé d'élaborer un papier de position sur ce sujet. À cette fin, un large processus participatif avec des expert-e-s de l'intérieur et de l'extérieur du parti est en cours depuis l'été 2020. À partir d'octobre, le document, révisé sur la base des commentaires des expert-e-s, sera soumis à l'ensemble des membres pour participation. En 2021, la prise de position pour une politique climatique socialiste sera présentée aux organes du Parti.

A-6 Sepp Dorfschmid, PS Wädenswil: Des actions climatiques plutôt que des paroles

Le Comité directeur du PS Suisse est chargé de traiter, dans le respect de la loi, l'idée exposée ci-dessous concernant une « action climatique plutôt que des paroles » et de soumettre une proposition au Congrès du parti pour la suite du processus – le tout dans un délai d'un an.

Idée

- L'objectif minimal dans la lutte contre le changement climatique est une réduction linéaire des émissions de CO2 de 2022 à 2050.
- Si, à la fin d'une année donnée, les émissions de CO2 dépassent l'objectif minimal, c'est l'« état d'urgence climatique 1 » qui est décrété pour l'année suivante.
- Dans le cas de l'« état d'urgence climatique 1 », le Conseil fédéral se voit conférer la compétence exclusive de définir les mesures à prendre.
– Si, dans le cas de l'« état d'urgence climatique 1 », l'objectif minimal n'est toujours pas atteint, c'est « l'état d'urgence climatique 2 » qui est en vigueur l'année suivante.
- Au cours de l'année d'« état d'urgence climatique 2 », l'importation de combustibles fossiles est contingentée de telle façon que l'objectif minimal soit atteint. Ensuite, on retourne à l'« état d'urgence climatique 0 » (compétence légale du Parlement).

Motif

Les idées sur la manière de procéder pour contrer le changement climatique sont très diverses. On doit partir du principe qu'il faudra beaucoup de temps pour parvenir à un consensus suffisant avant la mise en œuvre d'une action efficace. Or, le temps presse. Des mesures doivent donc être prises pour nous forcer à passer à l'action. Malgré tous les points d'interrogation qu'elle soulève, la gestion de la pandémie de coronavirus a montré ceci : lorsque le temps presse, une action du Conseil fédéral suivie d'effets est parfaitement possible.

Proposition du Comité directeur : rejet

Motif : L'objectif de la proposition correspond à l'initiative pour les glaciers – soutenue par le PS. L'initiative pour les glaciers veut elle aussi réduire les émissions de CO2 à zéro d'ici à 2050 et préconise une trajectoire de réduction qui soit au moins linéaire. Le Comité directeur partage donc l'objectif de la proposition, mais il n'est pas d'accord avec le choix des moyens proposés. Le changement climatique doit s'opérer par la voie démocratique et non par l'intermédiaire d'un régime de pleins pouvoirs. Par ailleurs, il est tout sauf certain que le Conseil fédéral agirait de façon plus progressiste, en matière de politique climatique, que le Parlement et la population. Enfin, l'interdiction d'importer des carburants fossiles soulève des questions de politique de distribution.

Avec son « Plan Marshall », le PS a présenté en 2019 une voie concrète pour une politique climatique socialement acceptable et efficace. Un processus de consultation est actuelle-

ment en cours au sein du parti en vue d'une prise de position globale sur la politique climatique qui sera présentée aux instances du parti en 2021. Dans le document en question, le PS montrera en détail comment l'objectif «zéro émission nette» pourra être atteint par des mesures techniques et politiques sans que l'on ait à saper les processus démocratiques par un régime de pleins pouvoirs.